

Brocante - Vide grenier

DIMANCHE 25 Aout 2024

1 - PARTICIPATION : 20 EUROS LE STAND. Les particuliers doivent fournir une copie recto-verso d'une pièce d'identité, en indiquant sur la copie l'adresse actuelle, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de la non-participation à plus de deux vide-greniers durant l'année en cours. Pour les sociétés, fournir un extrait KBIS. Fournir également une description sommaire des objets vendus.

2 - CAUTION. Afin de nous assurer de la propreté des stands et du respect du présent règlement, un chèque de caution de 50 EUROS est exigé à l'inscription. Lors de votre départ, entre 17 H 00 et 18 H 30, vous pourrez le retirer auprès du « point caution » et après vérification de l'état des lieux de votre emplacement et du bon respect du présent règlement.

3 - INSCRIPTION. L'inscription n'est effective qu'après réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné des chèques de règlement et de caution et de l'attestation sur l'honneur. Les chèques sont à établir à l'ordre de INITIATIVES EN SIAGNE et le tout est à adresser à INITIATIVES EN SIAGNE 5, rue de la République 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne.

4 - INSTALLATION ET DEPART. A partir de 06 H 30 seulement et impérativement. Trois entrées sont prévues : Rue Cyprien Issaurat, Rue Arnaud et Chemin du groupe scolaire. L'installation doit être terminée à 09 H 00. Au-delà, aucun emplacement ne sera réservé. Tous les accès aux stands doivent être laissés libres. Les véhicules seront garés sur le parking prévu. Les exposants évacueront les stands à 19 H 00, dernier délai.

5 - EMPLACEMENT. Dimension : 4 m x 2 m.

6 - REMBOURSEMENT. En cas d'intempéries.

7 - NON REMBOURSEMENT. Si l'exposant a commencé à débiter et décide de partir ou s'il ne prévient pas les organisateurs de son absence 48 H au moins avant la brocante.

8 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, d'incident, d'intempérie ou autre dommage, les exposants devant avoir à titre personnel les assurances nécessaires.

9 - Les organisateurs se réservent le droit de contester tout produit ou d'exclure des exposants. Toute décision prise par les organisateurs est sans appel.